

Consultation publique de la CWaPE – mars 2024

Projet de nouvelle structure tarifaire pour les utilisateurs du réseau basse tension en Région wallonne à partir de 2026

Réponse de Techlink à la consultation

En tant que représentant de l'écosystème des métiers de l'électricité, Techlink apprécie la simplicité relative du projet des structures tarifaires proposées par la CWaPE.

Techlink croit également en son aspect incitatif, c'est-à-dire en sa capacité à modifier les comportements des URD en termes d'usage du réseau, à condition qu'il dispose des moyens de le faire. Concrètement, cela signifie que l'URD dispose soit d'un usage flexible de son temps, soit de consommateurs (et/ou de producteurs) dont les périodes de fonctionnement ou de chargement sont programmables, soit de (coûteux) systèmes EMS de pilotage automatisé des flux électriques. Ces nouvelles tarifications seront cependant pénalisantes pour les URD qui ne disposent d'aucun des trois.

Le pilotage automatisé de certains usages électriques (via EMS ou autre) sera décisif pour augmenter l'acceptation des URD de ces nouvelles structures tarifaires. Jusqu'ici, il était relativement facile pour un URD d'aligner une partie de sa consommation électrique sur les heures pleines et heures creuses (W-E inclus) car cela correspondait également à une certaine réalité de son quotidien (par ex horaires et jours d'école et de travail). Bénéficier des plages d' « heures solaires » restera plus compliqué pour les nombreux URD qui sont contraints par des horaires contraignants de type école/travail, métiers horeca, etc. Des solutions de type EMS seront dès lors cruciales pour ces URD. Nous souhaitons donc voir de la part de la CWaPE une simulation financière (business case sur 3 à 5 ans) de l'investissement dans un système de type EMS et de leurs horizons de rentabilité (ROI), et ce sans tenir compte d'éventuelles primes sur ces équipements.

Au moment d'écrire ces lignes, la validité de la prime domotique énergétique wallonne (<https://energie.wallonie.be/fr/installer-des-equipements-de-domotique.html?IDC=10292>), qui était officiellement d'application jusqu'au 31 décembre 2023, n'a pas encore été prolongée aux années suivantes, et pourrait ne pas l'être. Sur base des arguments du paragraphe précédent, il nous semble particulièrement important que cette prime domotique soit prolongée par le gouvernement au moins pour 2024 et pour les années suivantes.



Contact : Arnaud Etienne, Sector Manager Renewables - +32476918970 - arnaud.etienne@techlink.be

À propos de TECHLINK : fédération professionnelle belge des fabricants, distributeurs et installateurs des secteurs électrotechniques et HVACS. Issu des fusions de Fedelec, ICS et de la F.E.E., Techlink représente plus de 3 000 membres dans les trois Régions, dont plus de 400 installateurs photovoltaïques. Techlink est ainsi le plus grand représentant du secteur solaire photovoltaïque auprès des acteurs régionaux et nationaux belges.